

Ce projet est réalisé grâce aux partenaires suivants :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



Donnez une nouvelle perspective professionnelle
à une personne en situation de handicap et/ou en
reclassement externe !



Projet : « COSP-HR »

Un projet innovant pour permettre la (ré)insertion
professionnelle des personnes en situation de
handicap et/ou en reclassement externe.

Un partenaire essentiel : les entreprises !

Ce projet ne peut réussir qu'avec
l'engagement des employeurs !

Contactez les Job-coachs du COSP :

Tél. : 621 172 087 / 661 269 036

E-mail : jobcoach@cosp.lu

Contactez l'ADEM via l'adresse e-mail :

employeur-ehr@adem.etat.lu



COSP-HR : Centre d'Orientation Socio-Professionnelle – Handicap & Reclassement externe

Une évaluation de 8 semaines suivie d'une orientation professionnelle.

Le projet COSP-HR s'adresse à des demandeurs d'emploi qui ont le statut du salarié handicapé et/ou en reclassement externe.

Les participants sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire du COSP, de la Rehaklinik (CHNP) et du Rehazenter.

La mission du COSP-HR est d'évaluer les compétences sociales et professionnelles des demandeurs d'emploi ainsi que leur aptitude au travail.

EP – Expérience professionnelle

Un moyen de faire connaissance, de montrer ses compétences et de reprendre le rythme de travail.

Les participants ont la possibilité de compléter leur parcours au projet COSP-HR par une expérience professionnelle en entreprise.

- Durée : 4 semaines
- Le stage est gratuit pour l'employeur
- Le demandeur d'emploi continue à bénéficier du suivi socio-professionnel du COSP-HR

Une opportunité pour mettre en avant les capacités de manière concrète, tout en acquérant de nouvelles compétences. Elles sont conclues par l'ADEM, le demandeur d'emploi et l'employeur. Les employeurs doivent pouvoir offrir une réelle perspective d'emploi à la fin de la mesure.

Mesures de l'ADEM

SP – Stage de professionnalisation

- Durée : 6 semaines
- Le stage est gratuit pour l'employeur
- Un tuteur de l'entreprise encadre le stagiaire
- L'employeur qui embauche le stagiaire dès la fin du stage peut profiter d'autres avantages financiers

CRE – Contrat de réinsertion emploi

- Durée du contrat : 12 mois
- Un plan de formation élaboré par l'employeur
- L'employeur verse chaque mois une quote-part correspondant à 50 % du salaire social minimum pour salariés non qualifiés à l'ADEM
- L'ADEM procède au paiement de l'indemnité au demandeur d'emploi. L'employeur peut verser au demandeur d'emploi une prime de mérite facultative